

Fonds en faveur de l'égalité professionnelle

Le fonds en faveur de l'égalité professionnelle (FEP) est prévu par [l'accord du 30 novembre 2018](#) relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes dans la fonction publique. Il vise à accompagner financièrement la mise en place de projets ayant pour finalité la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la fonction publique, déclarée grande cause nationale du quinquennat par le Président de la République et constituant l'une des plus politiques prioritaires du Gouvernement.

Depuis 2022, ce fonds a été étendu à la fonction publique territoriale. Il a permis de cofinancer, sur le versant territorial :

- en 2022, 44 projets pour un montant total de 407 331 euros,
- Et, en 2023, 31 projets pour un montant de 237 054 euros.

[La circulaire du 3 juillet 2023](#) qui a ouvert la campagne FEP au titre de l'année 2024 a détaillé les modalités de dépôts de candidatures et d'éligibilité des projets ainsi que les thématiques prioritaires pouvant bénéficier d'une subvention à savoir : la constitution de viviers de femmes pour les corps et cadres d'emplois fortement masculinisés et de viviers d'hommes pour les corps et les cadres d'emplois fortement féminisés, la mixité des métiers dans la fonction publique, une meilleure articulation entre la vie professionnelle et personnelle notamment en termes d'organisation du temps de travail, la prévention et la lutte contre les violences sexuelles, le harcèlement et les agissements sexistes, la sensibilisation ou les formations à l'égalité professionnelle et/ou le déploiement d'outils favorisant l'accès aux formations, ayant un caractère innovant, les études, travaux de recherche appliquée visant à améliorer l'information sur les inégalités de traitement entre les femmes et les hommes dans la fonction publique.

Pour l'édition 2024, le FEP a été doté d'une enveloppe d'environ un million d'euros. 190 dossiers ont été déposés pour les trois versants de la fonction publique.

Pour la fonction publique territoriale, 79 dossiers ont été présentés par tous types de collectivités : régions, départements, services départementaux d'incendie et de secours, centres départementaux de gestion de la fonction publique territoriale, métropoles, communautés d'agglomérations, communauté de communes, communes.

S'agissant des thèmes abordés, les collectivités candidates ont notamment proposé des dossiers ayant pour objet, l'animation d'ateliers autour des stéréotypes de genre, l'ouverture de campagnes de sensibilisation et d'information à l'égalité, l'organisation de prestations théâtrales ou d'expositions photographiques axées sur le thème de l'égalité, le développement d'outils de prévention des violences sexistes et sexuelles au travail, des actions de sensibilisation à la diversité des métiers *etc...*

A l'issue du comité de sélection, réuni le 7 février dernier, 55 projets territoriaux ont été sélectionnés et bénéficieront d'un cofinancement du FEP pour un montant de 315 332 euros, soit 34% de l'enveloppe globale. Il est par ailleurs à noter une hausse de 77% du nombre de projets retenus par rapport à l'an passé et de 33% du montant alloué aux projets portés par le versant territorial, traduisant ainsi l'engagement des collectivités territoriales et du Gouvernement dans ce domaine.

Pour plus d'informations, voir le [site](#) de la DGAFP